

DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 mars 2022

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (11) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme CHOLLET représentée par M. BERTHIER, Mme VIAN représentée par M. FOUILLOT, Mme VINDY représentée par M. AVENA.

Membres excusés : (1) Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 25 février 2022.

Délibération n° : 02-2022

Objet : Admission de créances en non valeur – exercice 2021

Au vu des pièces présentées par le trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, il est proposé aux membres du conseil d'administration de décider d'admettre en non valeur dans le budget principal et le budget annexe de Marronniers les créances suivantes :

- RAD Livraison	2 599,71 €	Impayés de livraisons de repas
- Résidence Abrioux	8 762,45 €	Loyer impayés
- Foyer les Marronniers	1 908,63 €	Impayés
Total	13 270,79 €	

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1